

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 30 janvier 2018**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
959	31	16	0	11	Pour :	16
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le Comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Mardi 30 janvier 2018 à 10 heures** à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville) sur convocation du 15 janvier 2018. M. Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN, M. Pierre de CASTELLANE, M. Antoine DELAUNAY, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG, M. Jean LEPETIT M. Alain NAVARRET, M. Patrice PILLET.

Déléguées des communes titulaires :

Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Emeline THEVENIN

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Daniel DUFEU (CCI Ouest-Normandie)

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Frédérique BOURY, M. Gabriel DAUBE, M. Sébastien FAGNEN, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Jean MORIN

Délégués des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

MM. Pascal FERREY, Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture), M. Jean-Christophe BOUTTÉ, Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

Retrait de la Chambre d'Agriculture de la Manche

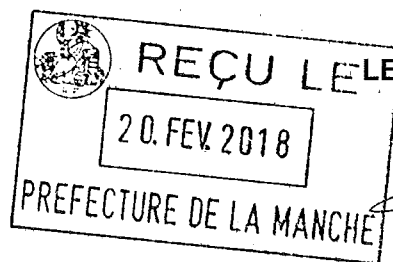
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Bureau de la Chambre d'Agriculture du 16 décembre 2016 signifiée par courrier du 20 octobre 2017 de ne plus adhérer aux motifs liés à la régionalisation des chambres d'agriculture de Normandie et des contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes conduisant à prioriser ses subventions.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- de l'envoi d'un courrier à M. le Président de la Chambre d'agriculture de la Manche faisant part du désappointement des élus du SMEL quant à cette décision et demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière minimale au regard de ce qu'apporte le SMEL aux ressources marines et à certaines filières agricoles du département de la Manche ;
- de maintenir la collaboration de la Chambre d'Agriculture en la conviant aux réunions du Comité syndical du SMEL à titre consultatif.

Pour extrait conforme,



PRESIDENT DU SMEL,

Patrice PILLET

